

NE, NEQ, numéros de TPS/TVQ, numéros de compte, etc. Comment s'y retrouver?

Par Stéphanie Séguin



Au fédéral comme au provincial, communiquer avec les autorités pour une simple demande de renseignements n'est pas toujours une sinécure. Qui n'a jamais fait le pied de grue au bout du fil en attendant que défilent le bon sujet, le bon service, le bon poste et le « nos préposés sont tous occupés, veuillez pa... »? Certes, **patience et longueur de temps font plus que force et rage**, dit le sage fabuliste : il ne faut surtout pas perdre sa priorité d'appel! Une fois la communication établie, on nous demande de nous identifier, question d'accélérer l'accès au dossier. Fébrilement, on se met à farfouiller dans la paperasse devant nous à la recherche du fameux numéro d'identification demandé. Lequel choisir?

Voici un guide pratique qui vous aidera à reconnaître et à repérer les numéros passe-partout en usage auprès des ministères et des organismes gouvernementaux. De même, il vous informera sur leur utilisation et la marche à suivre pour les obtenir. Nous nous en tiendrons uniquement aux numéros attribués aux entités incorporées.

Numéro d'entreprise (« NE »)

Business number

Le NE est un système de numérotation qui simplifie les relations entre les entreprises et le gouvernement fédéral.

Le NE est composé de deux éléments :

- un numéro d'inscription (9 chiffres)
- un identificateur de compte (6 caractères) qui est subdivisé en deux éléments :
 - type de compte (2 caractères)
 - numéro de compte (4 chiffres)

Voici un exemple :

numéro d'inscription

319873012

identificateur de compte

RP 0002

type de compte numéro de compte

Le numéro d'inscription identifie votre entreprise et est unique. Ce numéro restera le même, indépendamment du type et du nombre de comptes que vous possédez.

Il y a quatre types de comptes :

RC : Impôt sur le revenu des sociétés

RM : Importations/Exportations

RP : Retenues sur la paye

RT : TPS/TVH



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Le numéro de compte indique le nombre de comptes associé à un type de compte qu'une entreprise possède. Dans l'exemple ci-haut, l'entreprise possède un deuxième compte de retenues sur la paye.

Il y a plusieurs façons d'obtenir votre NE. Toutefois, avant de procéder à l'inscription, vous devez avoir en votre possession plusieurs informations, dont le nom de l'entreprise, son lieu d'exploitation, son statut juridique, son exercice financier, etc. De plus, le moment de vous inscrire dépend de plusieurs facteurs, tels que vos obligations légales, la nature de votre entreprise et la nature de vos ventes. Il est fortement recommandé d'ouvrir vos comptes de l'Agence des Douanes et du Revenu du Canada (l'« ADRC ») peu de temps avant le début de vos activités commerciales afin d'être fin prêt à vous acquitter de vos obligations, comme celles d'effectuer les retenues sur la paye de vos employés et de produire les déclarations de remise de taxes.

Afin d'obtenir votre NE, vous devez remplir le formulaire RCI, *Demande de numéro d'entreprise*, qui est disponible sur les sites de l'ADRC à www.ccra-adrc.gc.ca ou bien à www.inscriptionentreprise.gc.ca. Vous pouvez vous inscrire soit par téléphone, en personne, par la poste, par télécopieur ou par internet.

De façon générale, les nouvelles sociétés reçoivent automatiquement un NE de l'ADRC dans les 45 jours suivant la date de leur constitution au niveau fédéral ou provincial. Les personnes qui exercent des activités commerciales au Canada doivent s'inscrire au fichier de la TPS. De plus, les personnes qui exercent de telles activités au Québec doivent s'inscrire au fichier de la TVQ.

Pour les entreprises situées dans la province de Québec, le NE n'inclut pas le compte de TPS/TVQ, car, en vertu d'une entente entre les gouvernements fédéral et provincial, c'est le ministère du Revenu du Québec (« MRQ ») qui administre la taxe au nom de l'ADRC. Si vous prévoyez inscrire votre entreprise uniquement à la TPS/TVQ au Québec, ne remplissez pas le formulaire RCI en ce qui a trait à la TPS, mais le formulaire LM-1, *Demande d'inscription*, disponible sur le site du MRQ à www.revenu.gouv.qc.ca.

Si vous ouvrez un compte de TPS/TVQ auprès du MRQ **avant** d'ouvrir un compte de NE auprès de l'ADRC, l'ADRC utilisera votre numéro de compte TPS attribué par le MRQ comme numéro principal pour vos comptes du NE.

Si vous ouvrez un compte de TPS/TVQ auprès du MRQ **après** avoir demandé un NE à l'ADRC, le MRQ attribuera un numéro de compte de TPS en fonction de votre NE.

Numéro d'entreprise du Québec (« NEQ »)

Quebec Entreprise Number

Le NEQ, parfois appelé matricule, est également un système de numérotation qui permet de vous identifier auprès des différents ministères et organismes gouvernementaux de la province de Québec.

Le NEQ est composé de dix (10) chiffres et vous est attribué lorsque vous immatriculez votre entreprise au registre des entreprises de l'Inspecteur général des institutions financières (l'« IGIF »). L'immatriculation est obligatoire pour toute entité constituée en société exerçant des activités au Québec. Dès que l'entreprise est immatriculée, elle est automatiquement inscrite au registre de l'IGIF.



Stéphanie Séguin est membre
du Barreau du Québec depuis
1997 et se spécialise en droit
fiscal

Pour immatriculer votre entreprise, une compagnie constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec) doit remplir une Déclaration initiale. Une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ou une société étrangère qui exerce une activité au Québec ou y possède son siège social, doit remplir une Déclaration d'immatriculation. Il est possible d'avoir accès à ces déclarations sur le site internet de l'IGIF à <https://ssl1.igif.gouv.qc.ca>.

Autres numéros au Québec

Numéro d'enregistrement Numéro TPS/TVQ Numéro retenues à la source

Suivant sa création, il se peut qu'une entité constituée en société doive s'inscrire à un ou plusieurs fichiers administrés par le MRQ, tels que le fichier de la TPS/TVQ ou le fichier des retenues à la source si elle agit comme employeur.

L'inscription à ces différents fichiers s'effectue en remplissant le formulaire LM1 qui doit être retourné au MRQ. Après avoir traité la demande, le MRQ attribuera les numéros suivants :

- **Numéro d'enregistrement (dans le cas d'une entreprise constituée en société)**

Ce numéro est composé de dix (10) caractères et est relatif au compte pour l'impôt.

Exemple : 9-ZZBM-4208-1

- **Numéro TPS/TVQ**

TVQ : Ce numéro est composé de seize (16) caractères et est relatif au compte de la taxe de vente du Québec.

Exemple : 3251992370 TQ0001

TPS : Ce numéro est composé de neuf (9) chiffres et est relatif au compte de la taxe sur les produits et services. Il s'agit du même numéro que le NE.

Exemple : 346881217

- **Numéro retenues à la source**

Ce numéro est composé de seize (16) caractères et est relatif au compte des retenues à la source autre que l'impôt que doit effectuer l'employeur.

Exemple : 1092346698 RS0001

Stéphanie Séguin

Vous pouvez communiquer avec les membres suivants du groupe Fiscalité pour toute question relative à ce bulletin.

à nos bureaux de Montréal

Pascale Blanchet

Réal Favreau

Philip Nolan

Luc Pariseau

Stéphanie Séguin

Yves St-Cyr

à nos bureaux de Québec:

Jean-Pierre Roy

Montréal

Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4

Téléphone :
(514) 871-1522
Télécopieur :
(514) 871-8977

Québec

Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1

Téléphone :
(418) 688-5000
Télécopieur :
(418) 688-3458

Laval

Bureau 500
3080, boul. Le Carrefour
Laval (Québec)
H7T 2R5

Téléphone :
(450) 978-8100
Télécopieur :
(450) 978-8111

Ottawa

Bureau 1810
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Téléphone :
(613) 594-4936
Télécopieur :
(613) 594-8783

Site Web

www.laverydebilly.com

Droit de reproduction réservé. Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.